

**DEPARTEMENT DE L'AUBE**

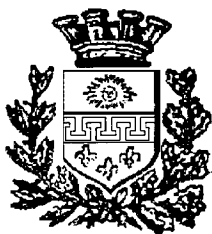
**VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE**

**ARRONDISSEMENT DE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**NOGENT-SUR-SEINE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**8 avril 2026**  
**2026-049**

Date de la convocation  
02.04.2026

Date de publication  
02.04.2026

Nombre de Conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 26  
Votants : 29

Certifié exécutoire  
Nogent-sur-Seine,  
le

Le Maire

Le huit avril deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil municipal de la ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le deux avril deux mille vingt-six.

Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON donne pouvoir à Estelle BOMBERGER-RIVOT, Pierre MATHY donne pouvoir à Alain BARAYON, Nathalie THIEBAULT donne pouvoir à Christian ROBERT.

Madame Marie-Claude GUELIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

**COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) :**  
**FIXATION DES CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES**

La commission de délégation de service public (DSP) est constituée dans le cadre du lancement d'une procédure de DSP et peut être créée pour la durée du mandat municipal.

Cette dernière officie pour les délégations de service public existantes et pour toutes les autres procédures à venir que le Conseil municipal déciderait d'engager en vue de la conclusion d'un contrat de délégation de service public.

L'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit les modalités d'élection des membres de cette commission. Ainsi pour Nogent-sur-Seine, commune de plus de 3 500 habitants, la commission de DSP est présidée par le Maire, ou son représentant, et comprend cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

L'article L. 2121-22 du CGCT précise que dans les communes de plus de 1000 habitants, le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus doit être respecté.

L'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants appelés à siéger au sein de cet organe collégial qui intervient dans certaines procédures de passation des contrats de délégation de service public a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Conformément à l'article D. 1411-5 du CGCT, "*L'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes.*"

Il convient donc, dans un premier temps, de fixer les conditions de dépôt des listes de candidatures pour l'élection des membres titulaires et des membres suppléants de la commission de DSP, comme suit :

- les candidatures sont présentées sous forme de listes,
- les listes doivent indiquer distinctement les prénoms et noms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants,
- les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants), conformément à l'article D. 1411-4 du CGCT,
- les listes devront être déposées à l'attention de Madame le Maire, auprès du service chargé de l'organisation du Conseil municipal, au plus tard dix jours avant la séance du Conseil municipal où l'élection des membres sera inscrite à l'ordre du jour,
- les listes seront déposées sous format papier, ou par voie dématérialisée à l'adresse [secretariat.general@nogentsurseine.fr](mailto:secretariat.general@nogentsurseine.fr).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la constitution d'une commission de délégation de service public ;
- fixe les conditions de dépôt des listes comme exposées ci-avant.

Membres ayant voté pour : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Nathalie THIEBAULT, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Maire,



Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,



Marie-Claude GUELIN